

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Etude de faisabilité technique et économique pour la réalisation d'une chaufferie énergie renouvelable : biomasse ou géothermie sur aquifère sur la commune de Tarbes.

#### 1 – Pouvoir adjudicateur :

M. Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées – Zone Tertiaire Pyrène Aérople – Téléport 1 – 51331 – 65031 Tarbes Cedex 9.

#### 2 – Objet du marché :

Réalisation d'une étude de faisabilité technique, et économique pour la réalisation d'une chaufferie énergie renouvelable : biomasse ou géothermie sur aquifère sur la commune de Tarbes.

#### 3 – Variantes :

Aucune variante n'est autorisée.

#### 4 – Durée du marché :

Le bureau d'études devra se conformer au délai qui est de 3 mois à compter de la notification. Tout écart devra être préalablement autorisé par le maître d'ouvrage.

#### 5- Forme du prix :

Prix forfaitaire (en euros HT et TTC) correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître la charge de travail, les coûts journaliers du (ou des) intervenant(s), les frais de déplacements, de mesures et les éventuels frais annexes.

#### 6 – Critères de sélection :

La note finale sera calculée de la manière suivante : 60 % note technique sur la base du mémoire technique et 40% sur la base du prix forfaitaire.

#### 7 – Le mémoire technique :

Il devra présenter :

- la méthodologie en lien avec le cahier des charges ci-joint
- décrire les moyens techniques directement alloués à la mission et également les logiciels utilisés en lien avec les calculs à produire pour cette étude.
- décrire les moyens humains directement alloués à la mission avec notamment le CV, les habilitations, les références des intervenants directement affectés à la mission.
- le bureau d'études désignera une personne référente qui assurera les relations avec le maître d'ouvrage.
- en cas de sous-traitance, le bureau d'études aura à préciser les coordonnées, la fonction, les références de l'entreprise avec laquelle il souhaite travailler.

- l'aval du maître d'ouvrage est indispensable avant toute participation d'un sous-traitant.
- un planning détaillé de la mission conformément au délai imparti de la mission :
  - o sa durée : 3 mois
  - o son volume (exemple: 5 jours d'analyse de mesures...)
  - o ses modalités (exemple: « x » visites sur site régulières et courtes)
  - o la proposition commerciale devra prendre en compte la participation à quatre réunions :
    1. Une réunion de lancement, de transfert des données actuelles et à venir
    2. Une réunion intermédiaire par vidéoconférence ou en présentiel.
    3. Une réunion de restitution. Si la restitution présente des incohérences relevées par le comité de pilotage, une seconde réunion de restitution aura lieu.
    4. Une présentation aux élus de la commission Environnement et/ou Travaux.
- un exemple de rapport détaillé sur un projet d'autoconsommation individuelle et un autre sur un projet d'autoconsommation collective.
- un exemple d'un outil de suivi et de gestion de l'étude.
- un exemple de tableau de synthèse économique.

### **8 - Certification**

Le titulaire devra avoir la mention RGE 20.12 et 20.13

### **9 – Mode de retrait des dossiers de consultation :**

Ils pourront être retirés, par mèl uniquement, auprès de Monsieur Simon PEYRET à [environnement@agglo-tp.fr](mailto:environnement@agglo-tp.fr).

### **10 – Mode de transmission des dossiers de consultation :**

Ils seront envoyés par Monsieur Simon PEYRET par mèl uniquement.

### **11 – Délai de modification de détail au dossier de consultation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **12 – Date et heure d'une visite obligatoire :**

Une visite obligatoire des lieux est prévue les 26 ou 27 janvier. La date et l'heure du rendez-vous seront définies en concertation avec votre structure.

### **13 – Date et heure limites de réception des candidatures et offres :**

La date de limite de remise des offres est fixée au 09 février 2023, 12 heures et elle devra être par mail uniquement à l'attention de Monsieur Simon PEYRET à l'adresse suivante : [environnement@agglo-tp.fr](mailto:environnement@agglo-tp.fr).